

nable. Il me semble juste de dire que, si la ligne de conduite des syndicats coopératifs avait créé de l'antagonisme au point de les empêcher de vendre, cela se fût manifesté dans la quantité de blé détenue par les syndicats et par les commerçants. Or quels sont les faits? A la page 208 des témoignages, je vois que, répondant à une question de M. Ralston, M. Brouillette a dit ce qui suit au sujet des reports.

D. Nous devrions le savoir.—R. Oui, nous devrions le savoir. Pour moi, c'est la meilleure preuve que nous pouvons en avoir. M. Brett, qui doit témoigner devant le comité, donnera de plus amples détails. Mais durant les quatre années où nous avons fait des affaires sur la plus grande échelle, soit 1926, 1927, 1928 et 1929, les livraisons de grain dans les trois provinces de l'Ouest se sont élevées en tout à 1,455,252,835 boisseaux. Là-dessus il a été livré aux trois syndicats 755,719,373 boisseaux, soit 51.9 p. 100 du total. Les stocks invendus à la fin de chacune de ces quatre années formaient un total de 402 millions de boisseaux. Or, si nous avions vendu plus ou moins notre part durant cette période, cela se verrait d'après notre part d'excédent, n'est-ce pas?

Puis, après quelques autres questions, le témoin dit ceci:

Le témoin: Oui, la part du syndicat dans tout cela, c'est-à-dire nos stocks invendus à la fin de chaque année, totalisés de la même façon que le chiffre sus-mentionné, furent de 170 millions de boisseaux, soit 42.3 p. 100, et, durant cette période, nous avions droit, comme part égale et juste sur cette base, à une proportion de 51.9 p. 100.

Voici ce que dit M. Brett, à la page 236 des témoignages, encore à propos de ces stocks invendus:

Le témoin: En 1929-30, l'excédent canadien s'élevait de nouveau à 127 millions de boisseaux. Là-dessus la part des syndicats était de 50 p. 100, tandis que leurs opérations de l'année portaient sur une proportion de 51.3 p. 100. Curieuse coïncidence: le chiffre de l'excédent des syndicats et le total sont identiques; c'est-à-dire il y a un stock invendu de 127 millions de boisseaux et les opérations des syndicats représentent une proportion de 51.3 p. 100. Est-ce que cela démontre que les syndicats sont la cause des gros excédents? Ils avaient 41 p. 100 une année et 50 p. 100, l'autre, tandis que leurs opérations portaient sur 51.3 p. 100 du tout. Donc on ne peut sûrement pas les accuser de ne pas avoir vendu, d'avoir retenu la marchandise, d'avoir refusé de vendre; en effet, autrement, ils n'auraient pas tant vendu. Ils ont vendu plus que les négociants, toutes proportions gardées. Une année, leurs stocks, invendus n'étaient que de 41 p. 100 quand ils auraient pu être de 50; la deuxième année ils représentaient 50 p. 100, quand ils auraient pu être de 51.3 p. 100.

J'estime que ces chiffres devraient, une fois pour toutes, prouver que les syndicats de vente en commun ne sont pas la cause de l'excédent, comme on veut bien le prétendre.

Puis il y a cette histoire que l'on a fait circuler, voulant que l'honorable J. H. Thomas, membre du gouvernement anglais, au cours de son voyage au Canada, se soit mis en rapport avec les syndicats pour essayer de négocier un gros achat de blé, et que les syndicats aient refusé de vendre.

Je vais en toucher un mot. Il en est question à la page 221 des témoignages, alors que j'ai posé la question suivante au témoin, M. Brouillette:

D. Il y a quelque temps, il a été souvent question dans les journaux que l'honorable J. H. Thomas, ministre de Grande-Bretagne, s'était adressé aux syndicats en vue de l'achat d'une grande quantité de blé et que les syndicats avaient refusé de lui vendre. Est-ce vrai?

Voici la réponse:

Il n'y a absolument rien de vrai là-dedans. Si de pareils malentendus ont cours dans le pays, il serait bon de regarder nos registres qui se rapportent à cette situation.

Plus loin, le même témoin dit:

Indépendamment de ce dossier, j'étais présent à la conférence au moment où l'honorable M. Thomas a eu un entretien avec notre conseil central, sinon le conseil exécutif. C'était en septembre 1929.

Or, je veux faire consigner cette déclaration de l'honorable M. Thomas. Le témoignage continue:

D. L'honorable J. H. Thomas?—R. Oui.

A la demande du gouvernement anglais des entretiens furent ménagés entre le très honorable J. H. Thomas, lord du Sceau Privé du cabinet anglais et les représentants des syndicats de blé, les 2 et 3 septembre 1929, à Winnipeg.

On discuta sur la possibilité de faciliter l'échange de produits entre le Canada et le Royaume-Uni, et surtout sur l'intérêt qu'il y aurait à assurer un mouvement régulier de marchandises entre les deux pays.

Dès la première conférence avec les représentants officiels des syndicats, il devint évident que M. Thomas avait l'impression que les syndicats refusaient de vendre le blé aux cours du jour. On lui expliqua toute la situation et il se dit convaincu que les syndicats étaient désireux d'écouler leur blé qu'ils offraient au public au cours régulier. Quand on lui reprocha quelque temps après de critiquer la politique des syndicats, M. Thomas, dans un communiqué officiel, adressé à la Presse canadienne par le haut commissaire de Grande-Bretagne déclara ce qui suit:

On a signalé à mon attention des commentaires qu'aurait suscités au Canada une déclaration que j'ai faite à la Chambre des communes le 1er avril. On se trompe entièrement en laissant entendre que si j'ai fait cette déclaration c'était parce que je croyais que le syndicat avait tenté de maintenir le prix du blé à un niveau élevé. Ma déclaration a été faite en réponse à une question supplémentaire d'un député de l'opposition, et elle reposait sur l'assurance que vous m'aviez donnée à Winnipeg, en septembre, à l'effet que le syndicat était tout disposé à vendre à des prix notablement plus